

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Comité Départemental de Spéléologie de Côte d'Or

3 bis rue des Marmuzots, Bat. A, 21000 DIJON



 <http://cds21.org>



Fédération Française
de Spéléologie

Statuts déposés en Préfecture de Dijon n° 2127800590 le 3 octobre 2005

N° SIRET : 00012 N° SIREN : 449960558

Plan de développement de la spéléologie 2012 – 2015 du Comité Départemental de Spéléologie de Côte-d'Or (CDS 21)

NB Adapté et inspiré du plan de développement du Comité régional de spéléologie de Bourgogne rédigé en 2009 par Bruno BOUCHARD, président du Comité régional de spéléologie, et approuvé en assemblée générale le 27/02/2010.

Ce plan de développement peut également être utilisé comme outil de développement par les associations du département dès lors que leurs actions s'inscrivent dans les mêmes orientations.

1. Etat des lieux

1.1. La pratique

La spéléologie est une activité de loisir, un sport de nature avec des aspects scientifiques, environnementaux et culturels, praticable par tous.

Elle utilise un matériel spécifique qui demande une bonne formation.

Elle requiert des déplacements importants, avec du matériel lourd et coûteux, collectif et individuel.

La spéléologie s'adresse tout autant à un public à la recherche d'une activité sportive de haut niveau, comme à un public moins sportif mais curieux de la nature, à la recherche d'une meilleure connaissance de la Terre.

Elle a la particularité d'être un sport de nature présentant des centres d'intérêts diversifiés :

- explorations sportives, visites de grottes allant de quelques heures à 15 h, voire plus,
- pédagogie,
- études scientifiques et environnementales de grottes : hydrologie, biologie, géologie, etc...
- photographie souterraine,
- recherche de nouvelles cavités souterraines : prospection, désobstruction, topographie,
- plongée souterraine,
- canyoning,
- étude historique,
- archéologie,
- publication,
- prévention et secours, etc...

La spéléologie se pratique là où il existe des sites souterrains, naturels ou artificiels ou des canyons.

Si l'on dénombre plus de 1500 sites dans le département, répartis sur environ 700 communes, il faut préciser que certains d'entre eux ne correspondent qu'à des cavités de quelques mètres de longueur ou de profondeur.

La Côte d'Or comporte :

- trois grands sites souterrains, longs de 20 à 35 km mais dont une petite partie seulement est accessible,
- 16 cavités dépassant le kilomètre de longueur,
- et une soixantaine de cavités de plus de 200 m de développement.

La pratique de la spéléologie demande des techniques particulières qui utilisent un matériel spécifique et nécessitent donc une formation adaptée.

Dans les faits, les spéléologues du département sont amenés à sortir souvent de leur département pour des régions plus riches en sites de pratique et explorent les grottes et gouffres de la région voisine de Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute Saône), mais aussi des Alpes, Causses, Pyrénées, etc.

C'est ainsi que l'un des clubs du département, l'ASCO, explore depuis une quarantaine d'années, le 2° réseau du département du Doubs.

On les retrouve également à l'étranger, par exemple en Espagne ou en Suisse.
Le développement de la spéléologie du département nécessite donc des déplacements importants.
Pour les canyons, il est nécessaire de se rendre en dehors du département car il n'y a pratiquement pas de site de pratique de ce type dans le département.

1.2. Les pratiquants

Le nombre de spéléologues évolue assez peu.

Les pratiquants sont répartis sur le territoire du département mais également hors frontières départementales pour environ 10% (soit par suite de mutation professionnelle ou par affinité).

Les féminines avec 20%, et les jeunes (-18 ans) avec 2%, sont faiblement représentés.

1.2.1. Répartition géographique

Les sièges sociaux des 8 clubs du département sont, pour 7 d'entre eux regroupés, à Dijon, la Préfecture, à l'exception du S.C. de Pommard. Cette situation est liée à l'histoire des associations.

1.2.2. Les effectifs

Le département compte 8 clubs de spéléologie affiliés à la Fédération Française de Spéléologie (dont 2 associations multisport, hormis la plongée rattachée aussi à une autre fédération).

Le nombre de clubs reste plutôt stable. Le Spéléo-club de Dijon, avec plus de soixante ans d'existence, est l'une des plus anciennes associations spéléologiques de France. Plusieurs autres associations ont plus de quarante années d'existence.

La disparition et la création de nouveaux clubs se font habituellement par regroupement, scission ou essaimage.

Le nombre de licenciés du département reste assez stable, autour d'une centaine.

Le nombre moyen de licenciés par club est d'un quinzaine.

Le nombre de licenciés varie de 5 pour le plus petit club en nombre de licenciés à une trentaine pour le plus important.

On constate un regroupement familial par clubs et d'autre part, pour des raisons financières, semble-t-il, une forte proportion de non licenciés ce que, ici comme ailleurs, la fédération déplore.

De nombreux individuels ne sont ni licenciés ni participants à l'activité d'un club.

On notera que, à elle seule, la Côte d'Or représente la moitié des clubs bourguignons, et près de la moitié des licenciés bourguignons.

Statistiques du département de la COTE D'OR

Nombre de clubs 8

Licenciés 2004 98

Licenciés 2005 131

Licenciés 2006 120

Licenciés 2007 110

Licenciés 2008 101

Licenciés 2009 112

Licenciés 2010 110

Licenciés 2011 105

MOYENNE 110

1.2.3. Les féminines

Le pourcentage de féminines est d'environ 20%. Ce chiffre est inférieur au pourcentage de la part des femmes dans les fédérations sportives terrestres (51% en 2006).

Il peut exister un « a priori » sur une spéléologie se présentant comme une activité sale et inconfortable qui se pratique dans des zones étroites, argileuses et humides... Mais la spéléologie reste aussi une activité à connotation très masculine et peu de femmes arrivent « directement » à celle-ci : elles sont souvent la fille, la sœur, la compagne... d'un spéléologue. Se pose également la question de la maternité au sens très large du terme, pendant la grossesse mais aussi pour la garde des enfants. La pratique de cette activité demande à s'absenter sur des journées entières, et les femmes ont beaucoup plus de difficultés à laisser leurs jeunes enfants ou ne s'autorisent pas forcément à le faire. Sans culpabiliser les pères, il s'agit d'un vrai débat de société où les femmes ont également leur part de responsabilité.

Toutefois, il faut noter que, lorsque les féminines sont présentes, il n'existe pas de discrimination en spéléologie et la pratique se fait facilement en équipe mixte.

1.2.4. Les jeunes

Le pourcentage de moins de 22 ans est d'environ 20%, 2% de moins de 18 ans en 2011. L'une des difficultés est de conserver les « jeunes ».

Les études universitaires d'une part, ou l'entrée dans le milieu professionnel d'autre part, les éloignent de leur résidence d'origine.

Le matériel individuel de base est assez coûteux (de 1000 à 1500 euros). Les débutants se font d'ordinaire prêter du matériel.

1.2.5. Les handicapés

De toute évidence, l'activité n'est pas ou peu adaptée aux handicapés physiques. On notera quelques expériences positives, locales et ponctuelles, avec des handicapés mentaux ou physiques légers.

1.2.6 La Cohésion sociale

L'activité spéléologique est un sport de nature qui nécessite discipline et respect des règles du fait des risques encourus.

Les spéléologues peuvent, dans le cadre des activités des centres sociaux et des MJC, contribuer à la Cohésion sociale auprès des jeunes notamment.

1.3. La cohésion spéléologique départementale

Une recherche de cohésion est nécessaire.

La spéléologie départementale a été secouée, ici comme ailleurs, durant plusieurs années par des conflits entre clubs, ce qui, en dépit d'une certaine émulation, n'a pas facilité son développement. Ces conflits seraient en passe de disparaître ou de s'atténuer, en dépit des séquelles. Le Comité Départemental de Spéléologie, évidemment, peut, doit jouer et joue un rôle dans cette nouvelle dynamique en proposant notamment des actions interclubs grâce au dynamisme de ses différentes commissions :

- spéléo-secours,
- canyon,
- plongée,
- désobstruction,
- matériel,
- audio-visuel,
- communication et Internet,
- publications et inventaire
- environnement.

Du fait de la dispersion géographique des spéléologues, l'organisation d'activités n'est pas toujours facilitée et demande de monter des projets attractifs où peut se retrouver et se reconnaître l'ensemble de la communauté spéléologique.

1.4. Le développement durable

Le développement durable est partie intégrante des activités spéléologiques.

En terme d'environnement qui fait d'ailleurs partie de l'objet social de la Fédération et de ses niveaux régionaux et départementaux, le spéléologue est sensibilisé à cette question depuis de longues années.

Ainsi, les actions de « nettoyage » de grottes existaient déjà dès le début des années 1970.

De même, le spéléologue est conscient de la fragilité des sites qu'il parcourt, et est sensibilisé à la présence d'une faune cavernicole, souvent spécifique au milieu.

L'usage du co-voiturage était naturel dès les années 1960 ; il revient en force, en raison évidemment des coûts du carburant mais également des facilités de contacts que permet l'usage d'Internet et des nouvelles formes de téléphonie.

Grâce à Internet encore, de nombreux échanges se font aujourd'hui par mail, évitant l'envoi de courrier papier.

L'arrivée de nouveaux éclairages électriques plus performants, à Leds, sur les casques fait aujourd'hui débat. Le carbure de calcium, qui alimente les générateurs d'acétylène, tant qu'il est encore disponible sur le marché, conserve, tant qu'il est encore disponible sur le marché, des avantages en matière de sécurité.

1.5. La place du Comité départemental de spéléologie

Le CDS regroupe tous les spéléologues du département. Il est animé par ses différents instances : bureau, comité directeur regroupant les représentants de toutes les associations, et les responsables des commissions.

L'activité spéléologique est avant tout celle des clubs.

Ce sont, d'abord, les clubs qui sont à la base des activités spéléologiques.

Le Comité Départemental de Spéléologie les soutient selon la politique sportive départementale qui essaye de suivre la politique fédérale diffusée grâce aux supports papier (publications), aux réunions, au site Internet et aux messageries Internet de la Fédération.

C'est notamment le cas des actions Spéléo-Secours, de l'organisation des Journées Nationales de la Spéléologie, de la formation, des sites de pratique, de l'Environnement, des Conventions etc...

Le Comité départemental de Spéléologie cherche donc à se positionner, comme relais de la Fédération et du Comité régional, en proposant différents aspects de l'aide qu'il peut apporter, et en intervenant, en cas de demande seulement, sur le fonctionnement des associations du département.

Cette aide se traduit sous les formes suivantes :

1. Soutien aux actions des clubs par des aides matérielles (matériel collectif du CDS 21), ou des aides financières pour des actions de communication (publication, exposition...).
2. Soutien financier aux actions de formation des spéléologues.
3. Mise en place d'actions départementales de plus ou moins grande envergure grâce au dynamisme des commissions ou des clubs.
4. Actions Spéléo-Secours où le Comité départemental joue un rôle de service public par sa commission secours : le SSF 21 (Spéléo-Secours Français de Côte-d'Or).
5. Soutien des publications.
6. Transmission des informations, interlocuteur et relais de la politique de la Fédération, des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

2. Les actions menées les dernières années

2.1. Les activités

2.1.1. Sorties Interclubs

Depuis 2005 notamment, comme la Ligue Spéléologique de Bourgogne, le Comité départemental met en place des actions interclubs, sous différentes formes et dans les buts suivants :

- Permettre aux uns et aux autres de mieux se connaître et s'apprécier,
- Réaliser des explorations de plus grande envergure,
- Partager des techniques.

Les thèmes de ces rencontres sont variés et permettent au plus grand nombre de participer, notamment :

- Sorties jeunes ou/et familiales avec des cavités d'accès facile,
- Découverte du canyoning,
- Camps spéléologiques avec des cavités de grande envergure,
- Sorties sur un thème scientifique.

Les commissions du Comité départemental peuvent aussi organiser des actions, des sorties et des formations en fonction de la demande des spéléologues du département.

2.1.2. Rencontres Spéléo-Secours

Le Spéléo-Secours est une commission de la Fédération Française de Spéléologie.

Une convention nationale est signée avec les Services de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Cette convention est déclinée dans chaque département lorsqu'il existe une commission spéléo-secours. C'est le cas en Côte d'Or.

On constate que la formation et les rencontres spéléo-secours restent des thèmes très fédérateurs.

2.1.3. Bilan des activités

Les sorties interclubs et les formations spéléo-secours sont des actions qui favorisent la cohésion spéléologique et permettent aux spéléologues de se retrouver et pratiquer ensemble. Le bilan de ces actions est positif.

2.2. La formation

Si des actions départementales de formation peuvent être conduites, le Comité départemental de spéléologie appuie aussi ses efforts sur la promotion et l'aide qu'il peut apporter à la participation individuelle à des stages régionaux, nationaux, organisés par les écoles de la Fédération Française de Spéléologie :

- spéléologie (EFS),
- plongée souterraine (EFPS),
- canyon (EFC),
- spéléo-secours (SSF).

Ces stages permettent des échanges entre spéléologues de toutes régions et évitent ainsi à la spéléologie locale de s'enfermer sur elle-même.

2.3. L'expertise

Les spéléologues ont un rôle d'expert de plus en plus reconnu dans leur domaine qui touche la géologie, l'hydrologie souterraine, la karstologie, etc...

C'est notamment le cas avec les Préfectures qui s'adressent aux spéléologues pour obtenir une expertise sur un site souterrain. C'est le cas avec des collectivités territoriales (aménagement de site ou sentier karstique), les Services de l'Équipement (détection de cavités), les services régionaux de l'Archéologie, l'Institut de

Physique du Globe de l'Université de Strasbourg (sismologie), le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) qui établit un inventaire français des sites souterrains.

Le BRGM a recopié le fichier de l'inventaire des cavités de Côte-d'Or rédigé par l'un des clubs du département, l'Association Spéléologique de Côte-d'Or (ASCO).

La particularité de l'activité des spéléologues fait que l'on s'adresse à eux aujourd'hui directement pour avoir une image de la pratique et des sites de pratiques. Ce travail se fait en concertation avec le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, pour le recensement des sites de pratique.

Les spéléologues sont également consultés dans le cadre Natura 2000 « chauves-souris ».

Plus accessoirement, ce sont parfois des journalistes et des bureaux d'études privés qui s'adressent directement aux spéléologues pour obtenir quelques informations sur la nature des terrains ou l'importance du karst de tel secteur.

2.4. La communication et les publications

Autant que possible, le Comité départemental de spéléologie cherche à être présent dans les diverses réunions organisées par les instances départementales ou régionales :

- RES : Recensement des Equipements Sportifs (Ministère/FFS),
- CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (Conseil Général),
- Commission Sports Terrestres (avec le CROS),
- Natura 2000 (Préfecture DREAL) etc...

Les publications sont un des éléments « clé » de la pratique de la spéléologie, véritable service public bénévole de recherche, qui fait ainsi remonter à la surface ce que les spéléologues découvrent sous terre.

2.5 Les sites de pratique

Pour pratiquer la spéléologie, le CDS a besoin de sites de pratique dans le département.

- que ce soit en conservant les sites déjà existants
- et en découvrant, en aménageant d'autres.

3. Plan de développement

3.1. Développer la pratique et améliorer le niveau technique des pratiquants

FORMER

- Inciter les spéléologues à suivre des formations dans des stages nationaux, régionaux ou départementaux en leur apportant une aide financière.
- Organiser des formations départementales, notamment en spéléo-secours,
- Echanger et favoriser le dialogue entre spéléologues,
- Obtenir des nouveaux diplômes dans le département,
- Sécuriser la pratique.

OBJECTIFS : Former

Il s'avère qu'un certain nombre de cadres sont « vieillissants » et qu'il est nécessaire de renouveler l'encadrement.

La formation est nécessaire dans les domaines suivants :

- spéléologie,
- plongée souterraine,
- canyoning,
- spéléo-secours.

Il faut apporter une motivation aux plus jeunes pour qu'ils se forment, et obtenir un certain nombre de nouveaux initiateurs voire de moniteurs.

Cette formation passe par des stages de l'Ecole Française de Spéléologie :

- Formation technique.
- Perfectionnement technique.
- Initiateur.
- Moniteur (4 UV à passer).

La formation concerne également le Spéléo-Secours.

Les rencontres départementales et régionales spéléo-secours permettent de mettre en oeuvre les techniques apprises en formation et de les partager.

3.2. Promouvoir et communiquer

PROMOUVOIR L'ACTIVITE SPELEOLOGIQUE

- Soutenir les actions développées par les Clubs lors des Journées Nationales de la Spéléologie et du Canyon,
- Publier les résultats des recherches et travaux spéléologiques.

- Construire ensemble des projets.
- Réaliser des actions ouvertes à tout public, notamment familial.
- Augmenter le nombre global d'adhérents.
- Offrir une autre image que celle liée à la médiatisation excessive des accidents.
- Etre présent dans les réunions des instances régionales.
- Publier les résultats des recherches et travaux spéléologiques.
- Soutenir toute action de publication.
- Entretenir le site Internet du CDS.
- S'imposer comme référent incontournable pour tout ce qui a trait aux cavités souterraines et à la pratique de la spéléologie départementale.
- Offrir une autre image que celle liée à la médiatisation excessive des accidents.
- Communiquer au sein de la communauté spéléo pour faire valoir l'ensemble des actions réalisées et à venir.

OBJECTIFS : COMMUNIQUER ET PUBLIER

Chaque premier week-end d'octobre, et ce depuis 2002, la Fédération Française de Spéléologie organise les « Journées Nationales de la Spéléologie et du Canyon ».

Les clubs ou les Comités Départementaux organisent à cette occasion des activités ouvertes au grand public. En un week-end, des dizaines voire des centaines de personnes peuvent être conduites sous terre pour des opérations de découverte du monde souterrain.

Ces actions se font parfois en interclubs et participent donc à une meilleure unité de la communauté spéléologique.

Le Comité départemental de spéléologie peut apporter un soutien logistique et matériel aux actions conduites par les clubs et s'assurer de la bonne organisation de ces journées. Notamment le CDS peut réaliser et financer des supports publicitaires.

Le CDS peut également apporter un soutien à toute action de communication réalisée à l'initiative des Clubs.

La communication passe également par la publication des résultats des travaux des spéléologues. Ce peut être sous forme d'inventaire, de livres ou de bulletins. Ceci participe évidemment à un échange d'informations entre spéléologues.

Les diverses actions énumérées ci-dessus demandent de communiquer auprès de la communauté spéléo sur :

- leur programmation,
- leur résultat.

Cette communication se fait notamment au travers du site Internet du CDS.

La diffusion est réalisée par mail, à l'ensemble des membres du Comité Directeur, des responsables de commissions et à tous les présidents de clubs.

Finalités :

- organiser des actions Grand Public dans le département,
- soutenir la réalisation de publications dans le département.
- Comptes-rendus d'activités.
- Entretien du Site Web du CDS.

3.3 Développer les sites de pratique.

Objectifs :

- Conserver les sites de pratique existants.
- Découvrir et aménager de nouveaux sites de pratique.

3.4. Sensibiliser à l'environnement

SENSIBILISER A LA QUESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mettre en place des actions interclubs.
- Mettre en place une méthodologie permettant de quantifier l'impact de nos activités sur le karst,
- Donner les moyens matériels nécessaires aux clubs,
- Construire ensemble des projets,
- Former le spéléologue à avoir un regard environnemental et scientifique de son milieu de pratique,
- Obtenir un état des lieux du karst du département : hydrologique, biologique, etc...

OBJECTIFS : SENSIBILISER A LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les sorties interclubs sont des occasions de réaliser des sorties à thème scientifique : hydrologie, biologie, géologie. C'est une façon de sensibiliser les spéléologues aux problèmes environnementaux spécifiques au milieu souterrain. De telles sorties peuvent également être tournés vers des actions de nettoyage de sites.

Il devient également nécessaire de s'assurer de la prise en compte de la gestion environnementale au sein des activités et des structures.

Le Comité départemental propose notamment un état des lieux du karst départemental :

- Propreté.

- Risque (accès, pratique, etc.).
- Hydrologie.
- Biologie etc...

Cela nécessite la mise en place d'un système de fiches et des visites de certaines cavités et sites.

Finalités :

- sorties interclubs « développement durable » et tournées vers l'environnement,
- réalisation d'un état des lieux du karst départemental.

3.5. Renforcer la cohésion spéléologique

- Organiser des actions interclubs en favorisant l'aspect « développement durable » et spéléo-secours
- Soutenir les actions développées par les clubs lors des Journées Nationales de la Spéléologie et du Canyon.
- Construire ensemble des projets.
- Changer et favoriser le dialogue entre spéléologues.
- Apprendre à se connaître.

Le Plan de Développement départemental de la Spéléologie 2012 - 2016, a été adopté lors de l'Assemblée Générale du CDS 21 du 20 janvier 2012.

Le Président